[illegible]

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 23 août

TEINTURERIE PARISIENNE,
Rue Condé, No 96, entre St Philippe et Ursulines, et rue Royale 76, entre Bienville et Conti.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public en général qu'il vient d'établir une teinturerie, rue Condé No 96, et qu'il vient d'ouvrir un second magasin, rue Royale No 76, pour la commodité des personnes qui habitent le centre de la Municipalité. [illegible] Premiers. [illegible] à vapeur, il vient de faire perfectionner une machine à vapeur [illegible] la Nouvelle-Orléans, de manière à pouvoir exécuter toutes les [illegible] premiers établissements de teinture en France. [illegible]

Teinture et nettoyage de toutes les étoffes en général, étoffes en pièce, étoffes d'ameublements, tapis d'appartements, ornements d'églises, costumes de bal et de théâtre, habillements en général; chapeaux de paille et de panama, ombrelles.—Nettoyage et teinture de châle cachemire en conservant les dessins dans leurs couleurs primitives, teintures pour deuil en 24 heures, garantie bon teint, noir, remis en divers couleurs.

5 juil—3m J. HEROY.

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.

Le soussigné vient de recevoir quatre-cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes grosseurs de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qu'on a manufacturé aux Etats-Unis, et on le vend avec cette garantie.

AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente au prix de manufacture.

W. E. THOMPSON,
19 dec—1an 66, rue Gravier

500 DAMEJEANNES (bouteilles de 5 gallons) à vendre par LEOPOLD JEANNET 22 juil 22, rue St-Louis

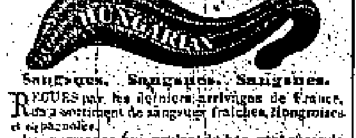

Sangsues. Sangsues. Sangsues.

Reçues par les derniers arrivages de France, un assortiment de sangsues fraîches, Hongroises et espagnoles.

Les personnes qui veulent du bon, sont sûres de le trouver à mon dépôt général, 157, rue de Chartres.

J. B. RUBCONI.

Les ordres pour la campagne seront remplis avec promptitude. 13 août

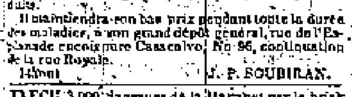

SANGSUES. SANGSUES.

19,000 SANGSUES de première qualité, et de premier choix.—Vu la vaste masse de sangsues qui se trouvent aujourd'hui au Marché, le soussigné les offre aux prix les plus réduits.

Il maintiendra son bas prix pendant toute la durée des maladies, à son grand dépôt général, rue de l'Esplanade encoignure Casacalvo, No 96, continuation de la rue Royale.

14 fevr J. P. SOUBIRAN.

Reçu 3,000 Sangsues de la Havane, par le brick Adam Gray, à vendre à la pharmacie de DOMINIQUE CASTELNAU, 5 mai coin Royale et St-Louis.

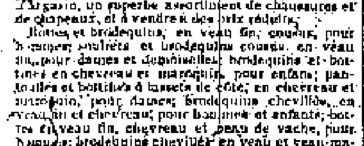

Reçu par le brick Tres de Mayo: 3 caisses SANGSUES HONGROISES, les seules sur la place, à vendre au grand dépôt, rue du Quartier, No 46. 4 sout

96,500 HONGROISES ET ESPAGNOLES, 1er choix, au grand dépôt général, rue du Quartier, No 46, entre Condé et Vieille Levée. 22 juil

Chapeaux, Casquettes, Bottes, Souliers et Brodequins.

Actuellement en débarquement et en magasin, un superbe assortiment de chaussures et de chapeaux, et à vendre aux prix réduits;

Bottes et brodequins, en veau fin, cousus, pour hommes; souliers et brodequins cousus, en veau lustré, pour dames et demoiselles; brodequins Jenny Lind, pour dames et demoiselles; [illegible] brodequins en veau-marin, pour dames; brodequins chevillés en veau et veau-marin, pour garçons; brodequins en veau et veau-marin, pour jeunes enfants; brodequins Russett pour hommes et jeunes gens.

CHAPEAUX.

En Natria, feutre, soie et feutre, &c;

Chapeaux de paille, de Panama, etc., pour hommes;

Chapeaux de chasse, [illegible] de commun, pour hommes et enfants;

Chapeaux de forme, noirs, gris, bleus et blancs; Chapeaux de paille, fins et communs, à double et simple tresse;

Chapeaux de palmier, fins et à bas prix.

13 juil FROST & Co, 10, Magazine.

MANUFACTURE DE PEINTURES ET DE VERNIS, A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le soussigné a ouvert établi une manufacture où il fabriquera des PEINTURES, broyées à l'huile ou en poudre, du VERNIS, et du VERNIS JAPON.

Il aura aussi de l'HUILE BOUILLIE, ainsi que du BLANC DE CERUSE et du minium, qu'on fournira en quantités de 50 livres à 500 livres.

Les personnes qui pourraient avoir besoin de n'importe quelle couleur, dont il n'est pas fait mention, auront leurs demandes exécutées sous le plus bref délai.—Tout ce qui se fabriquera, à cet établissement sera garanti d'une qualité aussi bonne que ce qui vient de l'extérieur.

VERNIS—A meubles, à voitures; vernis mastic et vernis noir; vernis du Japon et huile de lin bouillie.

PEINTURES broyées à l'huile dans des contenances de 11 à 500 livres; blanc de céruse, pur; idem extra et No 1; Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ocre jaune, Noir de plomb, Noir d'ivoire; Noir potelé, Bleu de Prusse, Chrome jaune et vert; Brunswick, Noir chinuique et Noir bleuâtre; Umbre [illegible], Vert Parisien, Mastic en tubes et en grenier, Couleurs pour peintures en tubes, Vert Français.

PEINTURES SECHES, en paquets d'une livre jusqu'à 1000 livres; Blanc de plomb, Blanc de Paris et Américain, Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ocre jaune et vert; Rouge de plomb, Litharge, Bleu de Prusse, Orceil, Blanc, Vermillon, Laque, Bleu de [illegible] et noir patente.

Il fait sur commande, une composition qui rend imperméable le linge et le drap, tout en maintenant leur souplesse primitive et ne détruisant point leur durée.—Cette composition est bien supérieure à toutes celles employées jusqu'ici.

Aussi—Une composition pour peindre les toits des maisons et les ferblantages. On peut lui donner la couleur que l'on désire. Cette composition conserve le bois bien mieux que la peinture ordinaire.

Il tiendra un assortiment général de vitres pour croisées et pour cadres de gravures; des couleurs et instruments de peintres de portraits, et tous autres articles concernant la peinture [illegible] maisons, ensei gnes &c.

7 nov—1an ROBERT CLANNON & Co, 40, rue du Canal.

A VENDRE en débarquement du navire Parrière venant de Bordeaux:

18 barriques vin rouge; 18 demi-do blanc;

40 caisses à l'eau-de-vie;

[illegible] vin rouge capiteux et étiqueté, qualité supérieure. V. MAIGNAN,

12 juin 77, rue Bienville.

BOIS D'ARC, ORANGER, OSAGE.—Reçu 40 livres graines de bois d'arc, le meilleur bois pour haies. [illegible] W. DIXON,

1 mai 31, Commune.

SUCRE HAVANE—64 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

30 juin 34, Vieille Levée.

On demande à louer

UNE PETITE MAISON commode et agréablement située dans le 3me District de la 2me Municipalité, entre les rues d'Enghien et Esplanade, de la rue de la Levée à celle de Craps. S'adresser boîte A. 50, à la Poste. [illegible] 28 juil

A LOUER.—L'étage supérieur du magasin No 9, rue de la Commune. S'adresser à LEVI H. GALE, 2 juillet 93, Commune.

HOTEL DELMONICO,

Broadway, New-York.—P. A. & L. DELMONICO ont l'honneur de prévenir leurs amis du Sud, et le public en général, que les constructions qu'ils étaient en train de faire à leur hôtel sont maintenant terminées, et qu'ils seront prêts à recevoir à partir de ce jour. L'Hôtel est tenu entièrement dans le genre Européen.

New-York, le 30 juin 1847. 15 juil—3m

A LOUER.—Une maison en briques, à deux étages [illegible] située rue Moreau, au coin de la rue de la Paix. Possession pour le 1er de novembre prochain. [illegible]

[illegible] LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis

MAGASIN [illegible] [illegible] J. TARDOS, 15 Conti

10 [illegible]

[illegible]

[illegible]

Nous avons en main un splendide assortiment de médaillons et d'épingles [illegible] *Daguerréotypes.* [illegible] prix de New-York, des appareils et accessoires. [illegible] Plaques (de qualité supérieure) à $3.50 la douzaine. Tous autres matériaux à des prix réduits, dans la même proportion.

Nous donnerons une attention immédiate à tous ordres qui contiendront le prix des objets demandés, et nous nous empresserons de les embarquer pour tous ports des Etats-Unis ou de l'Etranger. Nous recevrons toutes consignations d'autres fabricateurs [illegible]

1 dec—1an [illegible] WHITE & Co, Nouvelle-Orléans.

A LA GRANDE VARIETE,
No 50, rue de Chartres.

Les dames sont respectueusement informées que l'on vient de recevoir par les derniers arrivages, une grande quantité d'objets de fantaisie, tels que: Paniers fins, boîtes et sacs garnis perles d'acier et perles de divers genres, éventails, gants, et mitaines en fil, bretelles, d'enfants, poupées, mesures d'enfants et jouets.—Aussi un grand choix d'autres objets. B. PIFFET. 20 juil

Mandeville Academy.

Cette institution, située à Mandeville, sur les bords du Lac Pontchartrain, et dirigée par M. Paterson, et M. A. Dorlon, ex-professeur de latin, de français et de littérature, au Collège Jefferson offre aux parents et aux enfants tous les avantages que l'on peut désirer et trouver dans une bonne maison d'éducation. Le nombre toujours croissant des élèves fait espérer que dans peu l'institution de Mandeville, fondée depuis quelques mois seulement, sera dans l'état le plus florissant.

Le prospectus de l'établissement se trouve chez MM. Steel, V. Hébert et Lelièvre, libraires à la Nlle-Orléans. 21 juil—3m

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Nouvelle Orléans, 7 novembre 1846.

L'ANNÉE fiscale de cette institution a terminé le 1er du mois dernier et les Directeurs ont déclaré un dividende de *trente-deux et demi pour cent* sur le montant des primes: $600,000 pendant l'année, et de plus un dividende de six pour cent comptant sur le script. La Compagnie existe depuis cinq années et a donné les dividendes suivants:

Le 1er octobre 1842	33	pour cent
1843,	31	"
1844,	36	"
1845,	00	"

En l'année 1845 aucun dividende n'a eu lieu en conséquence du grand incendie de New York.

Et le 1er octobre 1846, 32 1/2 pour cent.

On ne peut assurer contre l'incendie ailleurs qu'à cette agence.

Les Directeurs ont résolu de ne faire aucun dividende de profits avant que le chiffre des gains ait atteint un *million de piastres*.

Le script, et l'avoir en main pour faire face aux pertes s'élèvent à $693,656.68 le 1er du mois dernier, auquel on peut ajouter $100,000 de prime payée depuis cet époque. Cette somme est considérée comme suffisante pour faire face à toutes pertes.

Cette Agence continue à assurer contre les risques du feu, de rivière et de la mer.

L. MATTHEWS, Agent; Encoignure des rues Camp et Douane

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu,

LES soussignés, agents de PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, DE RIVIÈRES et DE FEU, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies susmentionnées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau est au No. 47, rue du Camp, W. B. FOSDICK, G. C. LAWRASON,

14 sept—1an. Agents.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No 10, rue du Canal (Caldings Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 228, Broad Street, Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tennessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du comptant seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas:

ARTICLES POUR LES HABITANTS—Kersey, Lindsey et Mixture triple et simple, paletots, gilets à manche, lévites et pantalons à la matelote, couvertures, bleues, blanches, grises, vertes et bleu-foncé, paletots, surtouts, habits-sacs, noirs, gris mélangé et écossais, chemises en coton, [illegible] croisées unies, rouges et blanches, chemises en Hickory et rayées à carreaux et rayées bleu et blanc, de toiles de gingas, bleu, en calicot, et les épois tricotés à la campagne; 15 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants.

ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA COTE—Habits d'une coupe distinguée, paletots, surtouts, habits-sacs, habits de bureau et d'affaires, habits et lévites à la Pinot, lévites courtes, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.

ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu-noir, à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Calabre et Joinville.

PANTALONS—En chevreau noir, casimir à cotes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à cotes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en cotonnade de fantaisie et lin-cabin.

GILETS DE DESSOUS—De style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre; en casimir poil, en velours noir et fantaisie, et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.

Les habitants et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

REÇU par les soussignés, par le navire Constantine, du Havre, et par les derniers arrivages du Nord, les articles ci-après détaillés à des prix très modérés:

4 balles cotonnades françaises, bleu foncé;
3 caisses mousseline brodée, damassé et à carreaux;
1 caisse mouchoirs de batiste, diverses qualités;
4 " galon fil, de No. 1 à 30;
10 " indienne couleur, jolis patrons;
2 " dentelle, dite Torchon;
1 " bobinet, diverses largeurs;
2 " guingham, couleurs foncées et claires;
20 " cotonblanc, 5/4, 4/4 et 3/4;
40 balles " écru, 3/4 et 4/4, diverses marques;
5 " do 3/4; 5 do do croisé;
2 caisses brin fil à carreaux;
1 " piqué blanc, uni et rayé;

Batiste noir, vert et en couleur; coutil fantaisie, pour pantalons; mouchoirs de soie et de coton; bourses de mouchoirs paillacs français; ombrelles fines, en couleurs et blanches; [illegible] drap d'été; ainsi qu'une très grande quantité d'autres articles trop long à énumérer.

9 juin DUFOUR, DURAND & Co, 25, rue Chartres

EN magasin et à vendre par le soussigné:

100 boites bouillons gras;
75 do bœuf bouilli;
25 do pâté truffés assortis;
25 caisses huile à l'eau de vie;
25 paniers huile d'olive Plagniol;
27 caisses vieux Chambertin;
40 do do Margaux;
26 do do Gruau La Rose;
20 do do Vieux Latour;
250 do vin rouge St-Julien, bon ordinaire;
20 do vieux vin blanc Hermitage;
25 do do de Sauterne 1825;
100 do de mille cigares Cuba, Etoile;
35,000 bouchons fins;
14 barriques vinaigre de vin blanc;
8 barils do do

27 juil CHARLES DUFOUR, 17, Conti.

EN débarquement de la barque Swan, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:

12 paniers de guignolet.
13 caisses liqueurs superfines,
30 " Maquereaux à l'huile;
50 " Sardines do
31 " Petits-pois.

15 juil TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 20, rue de la Douane

HUILE d'olive, en bouteilles de 24 onces, marque de James Plagniol, à vendre par

22 juil LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis

CIGARES DE LA HAVANE—Un bel assortiment en magasin, à vendre au prix de facture par

22 juil LEOPOLD JEANNET, 22 rue St-Louis

EN débarquement du navire Orozimbo de Marseille:

200 caisses eau fleur d'oranger.
100 " salaisons assorties, à vendre par

24 juil RAYMOND CAHUZAC, 34, V.-Levée

CONFITURES de la Havane, venant d'être reçues par le brick T. Street:

11 barils pâte et gelée de gouyave cuites à point et tout en petites boites, à vendre par

24 juil LABORDE & XIQUES, 31, Commune

VIN DE XERES—50 barillets ayant droit au drawback, convenable pour le marché du Mexique, à vendre par B. VALLS,

30 juin 26 Commune

SUCRE RAFFINE—175 barils, en pains, en morceaux et en poudre, en magasin et à vendre par

9 juil NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

CHANDELLES—100 caisses, blanc de baleine assorties, en magasin et à vendre par

9 juil NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

THES—Impérial, poudre à canon, Pouchong & Hyson, en magasin et à vendre par

9 juil NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

SUCRE HAVANE—56 caisses jaune supérieur, en magasin et à vendre par

9 juil NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

COUVERTURES pour navires—4 balles couvertures blanches, en magasin et à vendre par

9 juil NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

MAQUEREAUX—100 barils no 3 du Sud, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

1 juin 40 Gravier.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune et brun à vendre par TROISGROS & LAMPRE,

[illegible] 26, Vieille Levée

CAFE Havane—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,

21 juil 22, Vieille Levée.

CIGARES—Un assortiment complet de meilleures marques, en magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO,

21 juil 22, Vieille Levée.

CARGAISON DU BRICK NEW-YORK.

1,300 barils chaux, en débarquement, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,

20 juil No 11, Magasins Rouges, 2me Municipalité.

BOUCHONS ordinaires; bouchons longs et bouchons à damejeannes, à vendre par B. TALAMON,

20 mai 182, rue Royale

50 caisses de 50 livres savon français, à vendre par B. TALAMON,

[illegible] 182, rue Royale

VIN de Marry—65 barils dans les magasins de la douane, à vendre par B. VALLS,

[illegible] 26 Commune

CAFE DE LA HAVANE—68 sacs à vendre par [illegible] B. VALLS, 26 Commune

SUCRE de la Havane—150 caisses blanc et jaune à vendre par B. VALLS, 26, Commune

HUILE d'olive—[illegible]

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Avec chev. [illegible]

[illegible] Avec chevaux [illegible]

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 11 heures du soir.

Arrangement pour les Dimanches:

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira tous les jours depuis 1 heure jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 9 de la Nlle-Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. Du 1er mai au 1er août, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir et de la Nlle-Orléans à 9 1/4, prenant la place des chars à chevaux à l'exception des jours de pluie.

Il y aura chaque train des chars exprès pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M.—De la rue Canal, 7 A. M. — De Lafayette hiver, à 7 A. M.—De la rue du Canal, à 7 1/2 dito.

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 7 du soir en hiver, et 8 en été; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 11 1/2 de la Nlle-Orléans lorsque les théâtres seront ouverts; autrement à 10 heures de la Nlle-Orléans et 10 1/2 de Lafayette.

Il est défendu de fumer dans les chars.

3 juil JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS DE BOTTES ET DE SOULIERS
No. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLEANS.

Les marchands et les habitants peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. 3 dec

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L. A. GUILLEMAIN,
13fev—1an Agent

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros, AGENTS:

Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.

1er dec No. 30, RUE DE LA DOUANE.

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRE
81, rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS. 17 nov

J. H. SMOOT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
5 juin—1an.

HUILE de blanc de baleine—1,500 galons blanchie et non blanchie d'hyver, épurée, à vendre par J. W. STANTON & Co,
28 juil Encoignure Magazin et Lafayette

BLANCS de baleine—150 caisses, assortis New-Bedford, à vendre par J. W. STANTON & Co,
28 juil Encoig. Magasins et Lafayette

EN débarquement du navire Timoléon, venant du Havre et à vendre par le soussigné,

150 paniers Champagne de la marque "A. Fauvilier" en bouteilles et demi bouteilles

23 juil AUG. MOLIER, rue St-Louis, No 90

HUILE d'Olives.—100 paniers huile d'olives, de James Plagniol, à vendre par NUMA LACOSTE,
15 juil 103, rue Royale.

SALAISONS ET CONSERVES.—50 caisses salaisons, olives, anchois, cornichons et câpres, 25 carafes truffes, 12 demi-boites do, 5 grandes boites pâtés truffes, 5 demi-boites do, à vendre par NUMA LACOSTE,
15 juil 103, rue Royale.

A VENDRE 200 paniers Champagne des premières marques Cordon Rouge, la Couronne, etc., et les mêmes qualités en demi-bouteilles, par NUMA LACOSTE,
15 juillet No 103, rue Royale.

VINAIGRE.—18 tierçons vinaigre supérieur, à vendre par NUMA LACOSTE,
15 juil No 103, rue Royale.

COGNAC—25 barils de 20 gallons, cognac A. Louf fils et E. Lampuy 1803, à vendre par NUMA LACOSTE,
15 juil No 103, rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille:

100 barriques vin rouge Bergasse;
50 paniers huile de J Plagniol;
27 juil G M LUCAS, 30 Bienville

GOMME blanche triée.—3 futailles gomme blanche triée, du Sénégal, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,
26 juil 11, Conti.

TRUFFES.—400 boites et demi-boites truffes pures du Périgord, en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par CH. DUFOUR,
23 juil 11, Conti.

VIN ROUGE en barriques.—150 barriques vin rouge, diverses marques et qualités, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,
26 juil 11, Conti.

VIN BLANC Haut-Sauterne.—25 barils vin blanc Haut-Sauterne, qualité très supérieure, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,
27 juil 11, Conti.

BOUCHONS—15 balles bouchons pointus velours extra fins,
18 balles bouchons pointus fins,
20 do do velours extra fins,
10 do do do fins.
A vendre par P. GUSACHS,
17 juil Encoig. Condé et St Philippe.

VIN de Catalogne—250 barriques vin de Catalogne, qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par P. GUSACHS,
17 juil Encoig. Condé et St Philippe.

CIRE blanche—4 balles cire blanche, ayant droit au drawback, à vendre par P. GUSACHS,
17 juil Encoig. Condé et St Philippe.

SACS EN TOILE—5 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
9 juil 40, Gravier

CLOUS—150 bls. assortis, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
15 juil 40, Gravier

EN débarquement du navire Cardinal de Cheverus, 20 barriques vin pur de Bordeaux.
10 boucauts lignes assorties, à vendre par D. LANATA,
20 juil 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement du navire Viola, du Havre, le soussigné offre à vendre:

1,000 damejeannes de 5 gallons;
300 dito de 3 gallons.
D. LANATA,
4 août rue Jefferson, Nos. 9 et 10

FUSILS.—Les soussignés reçoivent par le Deucalion, venant du Havre:

20 caisses fusils à deux coups, 1re qualité, qu'ils offrent à vendre à bas prix par caisse.

H. DE GOER & RIFFLARD,
26 juil 21, Magasins

MOUCHOIRS MADRAS.—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages: 2,500 douzaines mouchoirs madras, qu'ils vendent à bon marché par caisse.

H. DE GOER & RIFFLARD,
26 juil 21, Magasins

PARAPLUIES.—3000 parapluies en soie, du plus joli genre français, dont une partie très grande, à vendre par H. GOER & RIFFLARD,
26 juil 21, Magasins

COTONNADES FRANÇAISES—Nous avons maintenant en mains, 40 balles cotonnades 1re qualité, bleu uni, (article sans pareil). Nous les offrons aux marchands à des prix réduits. Aussi—10 balles cotonnades à carreaux et de fantaisie, nouveau genre. Tous ces articles sont offerts à bon marché. H. DE GOER & RIFFLARD,
26 juil 21, Magasins

CALICO ROUGE POUR RIDEAUX.—Six caisses en débarquement du navire Deucalion, venant du Havre, à vendre à bon marché par H. DE GOER & RIFFLARD,
26 juil 21, Magasins

CHEMISES de couleur—120 douzaines Chemises de couleur, jolis dessins, reçues par le navire New England, du Havre, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
17 juil 30, rue de Chartres.

A VENDRE en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille:

50 barriques vin première qualité Bergasse;
300 paniers huile d'olives J. Plagniol de 24 onces,
100 do do do de 22 onces;
100 do do do de 20 onces,
50 do do do de 24 1/2 bouteilles,
250 do de 100 bouteilles vides de 22 onces,
100 do do do de 20 onces,
40 do de 125 bouteilles blanches pour liqueurs,
Par NUMA LACOSTE,
24 juil 103, rue Royale

MOUCHOIRS DE SOIE—En débarquement du navire Deucalion, un bel assortiment de mouchoirs de soie unis et brochés, cravattes et foulards de 30, 34 et 40 pouces, cravattes de soie noire, &c. A vendre par JOHN BELLOW jr.,
7 juil

CHARRONAGE—10 paires roues de charrettes à bœufs, dimensions assorties; 20 brouettes; à terre; un wagon à cheval, complet en débarquement du navire Robert Hutton, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co,
17 juil No 58, rue Tchoupitoulas.

Dépôt de Couvertures Françaises de Granier.

Les soussignés, agents de MM. Zoé Granier et fils, de Montpellier, ont le plaisir d'annoncer aux habitants, commissionnaires et marchands en général, qu'ils sont prêts maintenant à remplir les ordres qu'on pourrait leur adresser, pour ces couvertures très fortes, et le dépôt sera constamment pourvu par des arrivages subséquents. Nous prévenons MM. les habitants qui auraient à nous envoyer des ordres pour des couvertures blanches unies, que nous en avons en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille.

Aussi—Couvertures grises de Granier.

20 juil H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasin, N.-O.

HABITS de drap noir—200 habits 1re qualité, venant d'arriver, à vendre par JOHN BELLOW Jr, 6, Canal.

14 juil

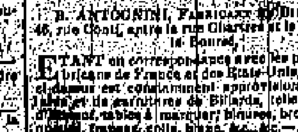

B. ANTOGNINI, FABRICANT DE BILLARDS, 46, rue Conti, entre la rue Chartres et le passage de la Bourse.

ETANT en correspondance avec les premiers fabricants de France et des Etats-Unis, la maison ci-dessus est constamment approvisionnée de Billards, tables à marquer, billes, queues, brosses, &c. [illegible]

[illegible]

MARCHÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 1.

Séance du [illegible] 1847.

[illegible]

Art. 3. L'adjudicataire tiendra plusieurs esquifs, commodes et en bon état, qui traverseront de l'autre côté dans la 5me District, [illegible] dans le même voisinage, de la ville [illegible] à 8 heures P. M.

Art. 4. L'adjudicataire du fermier devra fournir cautionnement [illegible] payable le 1er de juillet de chaque année. [illegible]

Art. 5. Dans le cas où un ou plusieurs des billets ne seraient pas payés à échéance, le Conseil se conserve le droit d'annuler l'adjudication, et d'en ordonner une nouvelle, chaque Municipalité en fera [illegible] des billets dont il est fait mention dans l'article 4 [illegible].

Art. 6. Le fermier doit employer un bon et solide bateau à vapeur qui traversera depuis 5 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, et devra partir à chaque demi-heure au moins du débarcadère de cette Municipalité; et les prix de traverse pour les personnes, voitures et animaux seront conformes à ceux établis par la législature de ce État [illegible] dans le cas où le fermier ne se conformerait pas aux dispositions de la présente ordonnance, il sera passible pour chaque jour où il sera en contravention, d'une amende de cinquante piastres, recouvrable au profit de la Municipalité pardevant toute Cour de juridiction compétente.

Art. 7. Il sera du devoir des officiers de police d'arrêter toute personne qui contreviendrait à la présente ordonnance en traversant pour de l'argent, d'une rive à l'autre du fleuve dans les limites de cette Municipalité, des individus ou des marchandises, et, pour chaque contravention le délinquant sera passible d'une amende de dix piastres, recouvrable pardevant tout tribunal compétent, moitié au profit du dénonciateur et moitié au profit de la Municipalité. Et les dits officiers de police, lorsqu'ils seront dans l'exercice de leurs fonctions, auront le privilège de traverser gratis.

Art. 8. Le Conseil pourra, chaque fois que cela sera nécessaire, des résolutions ou ordonnances, ayant pour but de protéger le fermier du dit bac et de lui en garantir la paisible jouissance. Il possédera le wharf No. 1 qui sera livré le 1er décembre 1847.

Signé, P. SEUZENEAU, Recorder.
Approuvé le 9 août 1847.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
H. BIER, Commis.

CONFORMÉMENT à l'ordonnance qui précède avis est par le présent donné que le samedi 28 de ce mois, à midi précis, il sera procédé, à l'adjudication au plus haut et dernier enchérisseur, le privilège d'établir et maintenir un bac à vapeur vis-à-vis le marché du port, et des esquifs vis-à-vis de Fréret, pour l'espace de dix années, à partir du 1er janvier 1848.

Le tout conformément aux conditions contenues dans la dite ordonnance.

Mairie de la Nlle-Orléans, le 11 août 1847.
A. D. CROSSMAN, Maire.

MARCHANDISES SÈCHES.
TAPIS, STORES, RIDEAUX, &c. &c.

NOUS appelons l'attention du public sur notre assortiment d'étoffes à rideaux en mousseline, &c, de qualités et prix divers, depuis les brochés, bon marché, jusqu'aux dessins les plus nouveaux et les plus riches. Aussi—Tissus soie et coton 10/4, coton de, glands, cordonnets, attaches, passementeries, bordures, &c.

Stores transparents.

Nous tenons en magasin cet article, au-dessous des prix les plus bas payés jusqu'à ce jour, de $2 à $20 la paire, avec tous les accessoires nécessaires à leur installation.

Tapis.

Notre stock est considérable; la saison s'avance, et nous sommes décidés à le vendre au prix coûtant d'importation. Cet article mérite toute l'attention des marchands et acheteurs.

Nattes, Toiles cirées.

300 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4 Nattes de Canton, unies et à carreaux; de fort belles toiles cirées, de 3 à 24 pieds de large.

Marchandises de Fil.

Toiles pour familles, pur fil et d'un bon user; draps; nappes damassées; linge de table, serviettes; tapis de tables et de pianos, courte pointe. Aussi: Un grand assortiment de marchandises sèches de fantaisie, offert du confiance aux marchands de la ville et de la campagne, et aux familles, à très bas prix. DAMERON, THOMPSON & Co,
17 mars 26, rue de Chartres, et 27 Douane

$10 DE RÉCOMPENSE.

PARTIE dimanche, samedi dernier, une négresse nommée MARIE ANN, âgée d'environ 33 ans, d'une taille ordinaire, ayant une cicatrice sur un œil, elle se balance en marchant, et parle anglais seulement. Elle a été vue rodant aux alentours du marché Poydras. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera loger la dite esclave dans une geôle ou la ramènera à GEORGE BROWN,
11août—1m Encg. Royale et St-Anne.

CONDUIT à la geôle de police de la Municipalité No 3: JOHN ROSS, nègre se disant libre; il est âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 3 à 4 pouces, parlant que l'anglais.

Le propriétaire est requis de le réclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi.

M. HERNANDEZ, 1er Lt. de la garde.
31juil.

CONDUITS à la Geôle de Police de la Municipalité No. 3, les esclaves suivants: JACK, nègre se disant appartenir à Mr. Richard Lyon, demeurant à Vicksburg, Etat du Mississippi; il est âgé d'environ 35 à 36 ans, taille de 5 pieds 11 pouces, ne parlant que l'anglais. Le propriétaire est requis de réclamer son esclave au bureau du recorder en se conformant à la loi.

M. HERNANDEZ,
16 août—3 1er lieutenant de la garde.

DETENU à la geôle de Paroisse St-Charles, le nègre JOHN, se disant appartenir à M. Pugh, de Lafourche-Intérieure; il est âgé d'environ 25 à 30 ans, mesure 5 pieds 11 pouces.

Le propriétaire est prié de réclamer le dit esclave en se conformant à la loi.

Paroisse St-Charles, le 28 juillet 1847.
N. ST-MARTIN, Shérif
31 juil—1m 2f p.

IL a été conduit aux épaves de la troisième Municipalité, située rue d'Amour, entre les rues Esplanade et Victoire:

Un CHEVAL zoel, (alezan) ayant une petite tache blanche au front, les deux pieds de devant ferrés et étampé sur l'épaule gauche C N, sans autre marque ni étampe visibles.

Un CHEVAL bai-clair, ayant une raie blanche du front au nez, et le deux pieds de derrière blancs, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Un CHEVAL bai brûlé, ayant le pied droit de derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Un petit TAUREAU rouge (d'un an), sans aucune marque ni étampe apparente.

Si les dits animaux ne sont pas réclamés dans les dix jours qui suivront le présent avis, ils seront vendus à l'encan, le samedi, 28 courant, à midi, encoignure Bourgogne et Casacalvo, par l'encanteur spécial. 17 août MANUEL FRADOS, gardien

CONDUITS aux épaves du 1er district de la 2me Municipalité, coin Robinson et Annonciation

Une VACHE noire et blanche, ayant les deux oreilles rognées, marquée R. sur la jambe gauche, et ayant ces bas depuis qu'elle est aux épaves, sans autres marques visibles.

Une VACHE noire et brune, ventre blanc, les flancs blancs, la naissance de la queue blanche, une raie blanche au front, les deux oreilles fendues, la droite ayant le bout coupé, sans autre marque visible.

Si ces animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus le samedi 28 août, par R. Kerrison, encanteur spécial. P. VAN BEUREN,
11août—3m10 1er lieut. garde de nuit.

CONDUIT aux épaves du premier district, Deuxième Municipalité, encoignure Robin et Annonciation.

Un CHEVAL jaune ou café au lait, de quatorze mains et demie de haut, queue et crinière longues, une raie blanche au front, marqué E sur la hanche gauche, ferré de quatre pieds, le pied droit de derrière blanc.

Si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici à samedi 21 août, il sera vendu par R. Kerrison, encanteur spécial. P. VAN BUREN,
11 août 1er lieutenant de la garde.

CAFE HAVANE—200 sacs café vert;
Sucre do—250 caisses brun et jaune, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
30 juin 34, Vieille Levée.

CHAMPAGNE.—En débarquement du navire Sabbatia du Havre:—25 paniers vin de Champagne supérieur, de la marque Ruinart Brand, en demi-bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
31 mai 37 rue de Chartres.

EN débarquement du navire la Laure, de Bordeaux:

23 caisses prunes en paniers,
72 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne,
A vendre par J. & J. TARDOS,
27 juil 15 Conti.

EN débarquement du navire Louisville, et à vendre par D. LANATA:

150 livres muscade No 1.
2 estagnons essence Bergamotte.
2 do do de Menthe.
2 do do de Limon.
100 onces essence de Rose. 29 juil.

CONSERVES ALIMENTAIRES.

LE soussigné vient de recevoir un nouvel assortiment de conserves de St. Malo, qu'il offre à vendre aux prix les plus modérés:

Pâtés de dinde, pâtés de pluvier;
do perdreaux, pâtés de foie de canards;
do d'Escargots, pâtés de sarcelles;
Galantines de dindes, dinde ou volailles;
Choux-fleurs au naturel, asperges dito;
Beurre frais au naturel, lait dito;
Petits pois au naturel et au jambon;
Consommés, julienne &c, &c.

Il a en outre un large stock de conserves, provenant de même fabrique, propres aux capitaines de navires en à toute personne qui va faire un voyage. Il fournit des caisses assorties de la grandeur que désire l'acheteur et les articles à son choix.

9 juil PERSON, Encg. Royale et Dumaine

SAVON, WINCHESTER ET CHANDELLES.—En débarquement du navire Waldron, [illegible] chandelles longues et courtes, de 6 et 8 à la livre;—125 do do 60, 48 et 45 livres savon No 1;—50 do de 43 livres, marque Eagle, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
[illegible] 54, Vieille Levée.

VIN MUSCAT.—75 caisses, très supérieur, capsules et riches étiquettes, à vendre par J. F. BERCIER & CO,
[illegible] 54, Vieille Levée.

VIN DE MONTFERRAND—[illegible] barriques, du Montferrand, en débarquement [illegible] J. F. BERCIER & CO, 54, Vieille Levée.

Vieux vins fins en caisses.

EN magasin et à vendre par le soussigné: 100 caisses Margaux, [illegible]

[illegible] CHARLES DUFOUR, 17, Conti.

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

[illegible] DISTRICT des Etats-Unis, District de la Louisiane [illegible]

En vertu d'un ordre de la susdite Cour [illegible] l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, tous les droits, titres et intérêts abandonnés par le failli et tenus au nom de ses assignés, sur les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un morceau de terre, situé dans la paroisse des Avoyelles, sur le bayou Rouge, dans le township No. 1, rangée No. 3 Est, au Sud du 31ème degré de latitude Nord, section No. 44, contenant quatre cents arpents avec la concession, ainsi que la profondeur de cette terre, telle qu'elle est décrite au [illegible]

2o. Le tiers de l'intérêt du dit failli sur les comptes et billets à recevoir, dûs à l'ancienne raison de commerce Hannon, Abernethy & Hanna, tels qu'ils sont décrits sur la cédule du dit failli, laquelle est enregistrée à la Cour de District des Etats-Unis. Les actes de vente pardevant L. Hoffman, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Conditions—COMPTANT.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, 21 août 1847.

W. F. WAGNER,
13août—19,21,28,4 Marshal des Etats-Unis

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

EN FAILLITE.—Dans la Cour de District des Etats-Unis, pour le District de la Louisiane.—No. 550.

F. B. Conrad, assignée de la faillite de Jacques Devern.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, en date du 5 août 1847, j'exposerai en vente publique, mardi, 4 septembre 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, Tous les droits, titres et intérêts, abandonnés par le dit failli et transmis au dit assigné, aux propriétés suivantes, savoir:

1o. Un lot de terre, dans la Première Municipalité, à l'encoignure des rues St-Pierre et Dersigny.

2o. Deux lots de terre, situés dans la paroisse Jefferson, ainsi qu'ils sont décrits sur l'acte de vente pardevant Wm. Boswell—Not. Pub.

3o. La moitié indivise d'un lot de terre situé à Hancockville, paroisse Plaquemines, ainsi qu'il est décrit sur l'acte de vente pardevant L. Feraud, notaire public.

4o. Un cinquième du fonds capital de la compagnie des Pilotes du Mississippi. Aussi—Les comptes et jugements tels qu'ils sont détaillés dans la cédule B. enregistrée dans la Cour du District des Etats-Unis, et acceptés avec mention d'une X.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant L. Hermann, not. pub. aux frais des acquéreurs.

Bureau du Marshal, Nlle-Orléans, 12 août 1847.
W. F. WAGNER,
13août—13,21,28,4 sept. Marshal des E.-Unis

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

EN FAILLITE.—Cour de District des Etats-Unis, pour le district de la Louisiane.—Lucien Hertinan, assignée de la faillite de Francis Desmarets, en banqueroute. No. 256.

En vertu d'un ordre émané par l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le dit District, en date du 12 juillet 1847, j'exposerai en vente publique, lundi, le 23 août 1847, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, tous les droits, titres et intérêts, abandonnés par le dit failli et transmis au dit assigné, aux propriétés suivantes, savoir:

1o. Un certain terrain ou morceau de terre situé à Biloxi, Comté de Hancock, Etat du Mississippi, mesurant 80 pieds de face au rivage de la mer, sur une profondeur de 20 arpents, borné au Sud par la mer, au Nord par des terres appartenant aux héritiers de Fayard, à l'Ouest par Marie Fayard et à l'Est par Charles Dantonnel et François Desmarets Victorin, par lui en l'outre Feraud, notaire, en date du 7 mai 1835, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances y appartenant.

2o. Un terrain situé à Mandeville, dans la paroisse de St-Tammany, en cet Etat, désigné sous le No. 11, du Plat II, sur le plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 14 janvier 1834, et déposé en l'étude de feu Felix de Armas, notaire: le dit terrain ayant un pied français, 60 pieds de face à la rue Gérard, sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Madison, le dit terrain formant l'encoignure des rues Madison et Gérard.

Conditions—comptant.

WILLIAM F. WAGNER,
20juil—16,23août. Marshal des Etats-Unis

Louis Heinrich vs. P. Lewis et McAdam—No 1600.

TROISIEME Cour de justice de la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique le samedi 21 août 1847, à midi, sur les lieux, à l'hôtel de la rue Conti, rue Conti entre celles de Chartres et Levée:

Un lot de meubles, la barge de la buvette, les installations, un assortiment de liqueurs &c.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant.

17août—3en10 J. B. WALDEN, Constable.

D. Bagget vs English—No. du dossier 2,234—Pardevant le juge Bright.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. V. Bright, deuxième justice de paix, pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, à mon magasin, No 107, rue Poydras, le 2 septembre 1847, à midi:

Un lot de bottes, un lot de souliers, ainsi qu'un outils de cordonnier, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. E. BELLEAU,
20 août Constable

H. L. Stone & Co, vs H. F. et G. R. Carradine.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 764.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai samedi, 28 août 1847, à cinq heures P. M., à mon magasin de dépôt, rue Ste-Anne, No. 49, à l'adjudication de

2 caisses de linge, 1 caisse contenant de la vaisselle, un panier vin de Champagne et un vieux bureau.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,
17 août—3en10 Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Mary Young décédée veuve de feu Francisco alias Martino Ripaio.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du second district judiciaire—Paroisse de Plaquemines—Attendu que Claude Gay s'est adressé à cette Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession vacante de la dite veuve Francisco Martino Ripaio—Avis est par le présent donné à toutes personnes qui pourraient y avoir intérêt à déduire dans dix jours, à compter de la dernière publication, les raisons pour lesquelles la demande du dit Claude Gay ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour, ce 3 août 1847.
16août—3en10 CHS. DUTILLET, Greffier

QUARTIER-GÉNÉRAL

LÉGION DE LA LOUISIANE
Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1847.

CONFORMÉMENT à la loi, la Légion de la Louisiane s'assemblera le lundi, 30 août, à quatre heures du soir, sur la Place d'Armes, pour être exercée et faire des exercices et manœuvres. L'inspection aura lieu à 5 heures précises. Les compagnies qui ne seront pas ligne, à l'heure dans sera considérée présente.

Chaque commandant de compagnie fournira à l'inspecteur de brigade J. P. Chairy, une liste des hommes présents cette revue.

La compagnie des Cazadores de Orléans, capitaine J. Trigo, devra se rendre sur la Place d'Armes une demi-heure avant l'heure prescrite pour former la garde et en garder les postes.

Le colonel Die, commandant le régiment d'infanterie, le lieutenant colonel J. B. Vignié, commandant la cavalerie, et le capitaine Grivot, commandant le bataillon d'artillerie, sont chargés respectivement en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN, Brigadier-général.
26juil EDWARD F. DEMPSEY, Aide-de-camp

HOTEL DES CHÊNES VERTS
A BELOXI,
TENU PAR MME FRADAT.

Le public est respectueusement informé que cet Établissement, si renommé par la salubrité de sa situation, la beauté de son jardin à fleurs, son verger, ses allées ombreuses, ses joies bosquets, ses appartements et maisons grands et aérés, sa position tranquille &c, &c, cet établissement est maintenant ouvert et peut recevoir les visiteurs.

Malgré les grandes améliorations faites auparavant, elles ont été poussées encore plus loin cette saison, et l'hôtel peut recevoir aujourd'hui 100 pensionnaires de plus que l'année dernière. Les familles peuvent se loger, dans de jolies maisons séparées de l'hôtel.

La table est servie dans le meilleur style, les vins sont de qualité supérieure, le vin ordinaire aux repas est compris dans la pension. Mme Fradat a engagé une troupe de pêcheurs pour fournir à l'hôtel de toute espèce de poissons en abondance, tels que: poissons rouge, truites, grognards, casburgote, pompane, maquereaux, crabes, chevrettes, &c. L'établissement possède un magnifique salon de danse de meilleur style, avec pianos, orgues, &c, où l'on fait de la musique tous les soirs; aussi une belle veranda, billards, bateaux de plaisir, avec de bons matelots, toujours prêts lorsque les visiteurs veulent s'en servir. On peut faire des parties de chasses et d'huîtres, aux îles voisines; de bellemaisons à bains commodes, pour dames et messieurs.

Outre ces divers amusements, Mme Fradat a gardé des voitures et des chevaux de selle. Enfin elle peut assurer ses amis et le public qu'elle n'a rien épargné pour rendre son Etablissement égal, si ce n'est supérieur, à tous ceux du même genre dans le Sud.

Les personnes qui désireraient arriver à l'hôtel des Chênes-Verts, le feront savoir au capitaine du bateau afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel. Malgré cette précaution, il y aura toujours au wharf des débarcadères, des voitures et bateaux appartenant à l'établissement.

Les dames sont informées que deux tables sont servies dans l'hôtel, l'une expressément pour elles et leurs enfants, avec le privilège de l'autre si elles le désirent. Les personnes qui le désireraient pourront être servies dans leur chambre ou leur maison.

L'hôtel possède une pharmacie bien assortie, dans le cas où quelqu'un des pensionnaires viendrait à tomber malade; les soins les plus assidus seront prodigués aux personnes indisposées. Les domestiques sont fidèles, attentifs et obligeants.

Prix très modérés. 21 juin—3m

EN débarquement du navire Cardinal de Cheverus, de Bordeaux:

2 demi-pipes Eau-de-vie A Seignette.
500 demi-boites Sardines à l'huile.
A vendre par B. TALAMON,
19 juil 182 rue Royale

A VENDRE—En débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille:

600 paniers de de 24 bouteilles huile d'olive,
20 do de 12 1/2 do do,
142 caisses muscat de Frontignan,
24 balles amandes à la dame,
25 caissons de 15 amandes douces en sorte,
175 milliers bouchons fins, réguliers en balles de diverses contenances,
720 do bouchons fins pointus do
45 do do jour dame-jeanne
110 caisses olives verdales, anchois en sautes, câpres et cornichons,
1b do anchois à l'huile,
1b do olives farcies,
2 jarres salaisons de Marseille,
1 caisse do do,
1 caisse pagnat blanc en boîte,
MARTIAL PEYRET & Co,
20juillet No. 27, rue St. Louis.

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires en ville ou non résidents, et acquittera les taxes et pourvoira des clients qui s'adresseront à lui.

A. MICHOUD,
[illegible] Bureau 140, coin Ursulines et Levée

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné l'importation, prévient le public qu'il s'est retiré de la commission à la gestion de tous biens immobiliers, à compte de propriétaires absents ou non résidents en ville, à reconnaître les bienveillance de ceux qui s'adresseront à lui, et se recommande à eux aussi.

Rue St-Louis, 87.
Nouvelle-Orléans, le 10 juin 1847. 10jun 1an

PIANOS.

LA MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOYON, rue Conti, No. 42—A l'honneur de prévenir [illegible] [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Pierre Passebon.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. [illegible] En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Mercredi 22 septembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Washington, au-dessous de cette ville, faisant face au Chemin Public qu'il longe de la Levée, entre les rues St-Ferdinand et Montegut, désigné sous le numéro TROIS, d'après un plan dressé par L. J. Pillé et J. Communy, député voyers, annexé à un acte du 1er mars 1836, au rapport de Félix de Armas, notaire public, mesurant, le dit lot, 23 pieds 5 pouces et 9/8 de face à la rue de la Levée, sur 100 pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

Conditions: Comptant.

JOHN L. LEWIS,
21août Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No 230.—Auguste Dorville vs Francois Bolsdore.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 6 du 6 septembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, rue d'Orléans, côté Nord, entre les rues Bourgogne et Dauphine, mesurant 40 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, sur 82 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

Conditions: Cette vente étant la seconde et dernière la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et solvable portant intérêt à raison de huit pour cent l'an et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

JOHN L. LEWIS,
21 août—3en15 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Patrick Boyton, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 24.—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 août 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le 25 septembre 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, dans la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Deux lots de terre situés au faubourg Saulet, dans la municipalité No. 2, désignés sous les Nos. six et sept, dans l'Ilet No. dix, ayant chacun 29 pieds de face à la rue Bolla, sur 129 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, mesure anglaise, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les améliorations qui existent sur les dits lots de terre.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur et portant intérêt à partir de leurs échéances jusqu'à parfait paiement au taux de huit pour cent l'an, et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.

Les actes de vente seront passés par R. H. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS
21août—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 768—La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Pierre Passebon—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mercredi 22 septembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Washington, au-dessous de cette ville, faisant face au chemin public qui longe la Levée, entre les rues St-Ferdinand et Montegut, désigné sous le numéro Cinq, d'après un plan dressé par L. J. Pillé et J. Communy, députés voyers, annexé à un acte du 1er mars 1836, au rapport de Félix de Armas, notaire public, mesurant le dit lot 23 pieds 5 pouces, et 2/8 de face à la rue de la Levée, sur 100 pieds de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

Conditions—comptant.

JOHN L. LEWIS,
21août—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No 522.—Veuve Wjote vs. Daniel T. Glenn.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 23 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la moitié d'un certain morceau de terre, situé dans le faubourg Tremé de la 3ème Municipalité de cette ville; ledit morceau de terre faisant partie d'un lot de terre désigné par le numéro six de l'ilet vingt-neuf, compris entre les rues de la Bayanne, Marais, Villeré et Bienville, d'après un plan dressé par Joseph Pillé, voyer de cette ville le 21 août 1829 et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public, en date du même jour; [illegible] de Derbigny, [illegible] ladite moitié de terre est désignée par le numéro deux de l'Ilet No. 29, compris entre les rues Marais, Villeré, Bienville et Douane, d'après un plan pardevant Herman, notaire public en cette ville, en date du 21 octobre 1843, mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de cent pieds; ensemble avec les améliorations, bâtisses, etc.; ainsi que les titres, servitudes, privilèges et avantages y appartenant.

Saisie dans la dite affaire.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,
22 juil—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No 150.—Benjamin Florance vs Jacques Hachelain et Edmond Hachelain.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi, 23 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Washington, au-dessous de cette ville, (district Daunoy), désigné sous le numéro vingt-deux, de l'îlet numéro Cinq, compris entre les rues des Grands-Hommes, du Port, d'Enghien et Casacalvo, d'après un plan dressé par L. H. Pillé, député voyer de la Municipalité No. 3, le 21 janvier 1845, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville.

Le dit lot de terre forme l'angle des rues d'Enghien et des Grands-Hommes, et mesure au pied américain, 32 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue des Grands-Hommes, 109 pieds de profondeur et face à la rue d'Enghien, 109 pieds sur la ligne du côté opposé et 3 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit lot de terre.

2o. Quatre terrains situés au dit faubourg Washington, dans cette partie composant autrefois les habitations Olivier et Lombard, et désignés sous les numéros Quinze, Quinze, Seize et Dix-sept, de l'Ilet numéro Vingt-neuf, suivant un plan partenant dressé le 21 septembre 1836, par Louis Bringier, arpenteur général et annexé à un acte du 30 septembre 1836, en l'étude de Théodore Seghers, notaire en cette ville.

Le terrain No. Quatorze mesure 70 pieds de face à la rue St-Jean-Baptiste, entre les rues Barthélemy et Mazant, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur.

Et les terrains Nos. Quinze, Seize et Dix-sept, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Girod, entre les mêmes rues Barthélemy et Mazant, sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces;

Le tout ensemble avec toutes les améliorations, droits et avantages, qui dépendent et appartiennent aux dits lots de terre.

Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS
22juil—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu François Beauséjour, alias François Dusignac, décédé.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 486—En vertu d'un ordre de vente daté du 19 juillet 1847, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le lundi 23 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Trois lots de terre au District Lombard et Olivier, entre les rues des Grands-Hommes et de Craps, dans la Municipalité No. 3, et désignés sous les numéros Un, Deux et Trois, dans l'Ilet numéro Onze, d'après un plan dressé par B. Buisson, arpenteur, le 20 mai 1833, et déposé en l'étude de C. de Armas, notaire.

Le lot No. Un mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Barthélemy, sur 120 pieds de profondeur, et forme l'angle des rues de Craps et Barthélemy. Il existe sur ce lot deux petites maisons et un hangard bâtis en planches de chaland.

Les lots Nos. Deux et Trois sont contigus au lot No. Un, et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Barthélemy, sur une profondeur de 110 pieds. Ensemble avec tous les droits et privilèges attachés aux dits lots de terre.

Conditions:—Moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du curateur, et en cas de non paiement à échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, et garantis par hypothèque sur la propriété vendue. JOHN L. LEWIS,
22 juil—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 603.—(C. P.)—James Widney vs. ses créanciers.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 15 juillet 1847, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai sous la surveillance de S. Guinault, syndic du dit insolvable, le mardi, 24 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de DOUZE LOTS DE TERRE, situés au nouveau faubourg Marigny, abandonnés par l'insolvable à ses créanciers, savoir:

1o. Un lot de terre désigné par le No. 1, de l'Ilet No. 41, borné par les rues Annette, Moralès, Urquhart et St-Anthony; le dit lot mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Ce lot est à 64 pieds de l'encoignure de la rue Moralès.

2o. Un lot de terre dans le même ilet, désigné par le No. 2, joignant le lot précédent, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

3o. Un lot de terre dans le même ilet, désigné par le No. 3, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue St-Antoine, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

4o. Un lot de terre dans le même ilet, joignant le lot précédent et désigné par le No. 4, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue St-Antoine, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

5o. Un lot de terre désigné par le No 1, de l'Ilet No 40, borné par les rues St Antoine, Annette, Urquhart et Girod; ledit lot formant l'encoignure des rues St Antoine et Urquhart, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue St Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, et face à la rue Urquhart.

6o. Un lot de terre dans le même ilet, joignant le lot précédent, désigné par le No. 2, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue St. Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

7o. Un lot de terre désigné par le No 1 de l'Ilet No 48, borné par les rues St-Jean Baptiste, Annette, Girod et St-Bernard; ledit lot formant l'encoignure des rues St Jean Baptiste et Annette, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, et face à la rue St Jean Baptiste.

8o. Un lot de terre dans le même ilet, joignant le lot précédent, désigné par le No 2, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

9o. Un lot de terre désigné par le No 1 de l'Ilet No 33, borné par les rues Urquhart, Girod, St-Antoine et Bagatelle; ledit lot mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

10o. Un lot de terre dans le même ilet, joignant le lot précédent, désigné par le No 2, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

11o. Un lot de terre désigné par le No 1 de l'Ilet No 34, borné par les rues Girod, St-Jean Baptiste, Bagatelle et St-Antoine; [illegible] mesurant environ 100 pieds de profondeur.

12o. Un lot de terre dans le même ilet, joignant le lot précédent, désigné par le No 2 et mesurant environ 31 pieds face à la rue Girod, sur environ 100 pieds de profondeur.

Termes et conditions:—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.

Les propriétés ci-dessus décrites seront vendues conformément aux plans qui seront exposés à la vente. [illegible]

JOHN L. LEWIS
[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

[illegible]

INSTITUTIONS.

[illegible]

L'ARBITRAIRE [illegible] rendre la personne de l'établissement.

Ce personnel se compose ainsi qu'il suit:

Direction et langue anglaise, [illegible]

Histoire, Littérature, Eléments de sciences, [illegible]

Littérature Anglaise, [illegible]

Enseignement Français, Arithmétique, [illegible] Mlle Jones, ayant subi un triple examen à l'hôtel de ville de Paris, et munie de diplômes émanés de Paris [illegible] de ses maîtres [illegible] l'enseignement dans les meilleures institutions de Paris.

Instruction religieuse, M. l'abbé Lesnes.

Piano-Solfège et Harpe, MM. Dessreyaux et Mme Berthelier et Mme Desforges, toutes deux venues à Paris pour leur carrière musicale, et employées uniquement dans l'institution.

Leçons d'accompagnement, M. A. Elie, premier violon du Théâtre Français.

Leçons de danse, Mme Mestine Brooks.

Plusieurs autres dames sont en outre attachées à l'établissement pour les éléments des deux langues, pour la surveillance et les soins particuliers d'hygiène.

Une direction vigilante et éclairée, le dévouement du personnel à ses devoirs, et de la zèle, exactitude et régularité, tels sont les titres que l'institution de Mme Desrayaux a déjà offerts, et offre, plus que jamais, à la confiance des familles. 12 juin

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR MME. P. ARPIN.
Rue Bourgogne, No. 109, entre Conti et St. Louis.

PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.

MME P. ARPIN a l'honneur d'annoncer aux parents qu'elle a agrandi le local de son institution et qu'elle sera prête le 15 courant à recevoir des pensionnaires et des demi pensionnaires.

Afin de justifier de plus en plus la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour et de hâter les progrès des élèves, Mme P. Arpin s'est assuré la coopération d'habiles professeurs.

L'enseignement qui comprend toutes les branches nécessaires à une bonne éducation, a lieu dans les deux langues en ANGLAIS et en FRANÇAIS. Il comprend la LECTURE, L'ECRITURE, LA GRAMMAIRE, L'ARITHMÉTIQUE, LA GÉOGRAPHIE, L'HISTOIRE, LA LITTÉRATURE, LES ÉLÉMENS DES SCIENCES qui conviennent aux Demoiselles, &c.

Mme P. ARPIN se chargera elle-même des cours élémentaires; elle est secondée par deux excellentes maîtresses qui consacrent tout leur temps aux jeunes élèves.—Les cours plus avancés sont faits par MM. ORTOX, professeur de langue et de littérature anglaise, P. Arpin qui s'occupe particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la littérature française &c.

A ces différentes études sont joints les arts d'agrément qui sont aussi l'objet de soins particuliers. Les leçons de musique sont données sous la direction spéciale de Mme P. BOYER dont l'expérience et les succès sont depuis longtemps appréciés par les parents.

Le dessin et la danse seront également enseignés par des professeurs d'un mérite reconnu.

La broderie et les autres ouvrages que doit savoir faire une demoiselle, ne seront pas plus négligés et s'apprendront sous les yeux de la directrice elle-même.

Une surveillance, tout à la fois douce et active, est constamment exercée sur les enfants par la Directrice et les maîtresses qui la secondent plus particulièrement; en aucun soin n'est épargné pour donner à la fois aux enfants une bonne éducation et une instruction solide.

N. B.—Les jeunes personnes étrangères à l'Institution pourront être admises aux cours d'histoire de littérature et de science que fait M. Arpin. Ces cours comprennent diverses connaissances qui forment le complément d'une bonne instruction.

11sept

Institution Classique et Commerciale
DE
G. BOYER ET L. SIRET.
No 118, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

M. G. BOYER, fondateur de cette Institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur d'informer les parents qu'il vient d'en remettre la direction absolue à M. L. Siret, son associé.

Le choix qu'il a fait de ce professeur, connu depuis plus de dix ans en Louisiane est, dans la pensée de M. Boyer, de nature à mériter la continuation du patronage et de la confiance dont il est heureux d'avoir été l'objet lui-même depuis plus de seize ans.

M. L. SIRET, ex-vice-président du Collège Jefferson, n'est plus à son début dans la carrière de l'enseignement; lui aussi est fier déjà de quelques élèves qui figurent honorablement dans la société louisianaise. Il aborde donc une nouvelle tâche avec espoir autant qu'avec zèle.

Il croit que son premier moyen d'action est d'inspirer aux jeunes gens le goût du travail, de leur apprendre à étudier; son ambition n'est pas d'avoir un système, une méthode à lui, et surtout de compter sans le temps. Elève de l'Université de France, il varie le plan d'instruction suivant les désirs et la portée de l'intelligence du pays.

Le cours d'études est, à la volonté des familles, aussi complet que possible: le manuel du Baccalauréat de France peut, à quelques modifications près, en donner une idée sommaire.

Les modifications portent principalement sur l'étude de la Langue Anglaise, dont l'importance augmente de jour en jour et qui occupe la première ligne du programme.

Les cours élémentaires sont l'objet d'un soin tout spécial, on l'influence décisive qu'ils exercent sur le reste des études.

La discipline, qu'il ne faut pas séparer d'un travail fructueux, car elle en est la première condition, est dirigée avec sollicitude; elle se fonde sur une exigence ferme et juste, proportionnée à l'âge et au naturel des élèves. Elle est calculée de manière à leur donner une idée exacte de l'ordre et du devoir.

L'institution reçoit des externes, des demi-pensionnaires et des pensionnaires. Voir le prospectus pour les conditions. 7août

Marchandises convenables pour le marché mexicain, ayant droit au Drawback.

UNE caisse casimir laine, satin laine et laine et coton.
Une caisse coutil rayé pur fil.
Une do do fil et coton.
Deux do do coton fantaisie.
Une caisse satin fil blanchi, et nouveautés fil et coton.
Une caisse soierie, contenant étoffes pour gilets, soie et satin et coton, damas glacé pour robes, pekin damassé glacé, Levantine cannelée ombrée, gros de Naples couleur assortie, &c.
Une balle drap noir Sedan, satin noir et nouveautés.
Une balle drap vert, céleste, bleu foncé, café &c.
Une balle contenant une pièce drap de billard et 6 pièces draps couleurs assorties.
Une caisse nouveautés fil et coton.
Une caisse tableaux, 10 têtes de femmes, sujets couleurs.
Quatre caisses tableaux, assortiment varié.
Une caisse instruments de musique, contenant un assortiment de guitares mécaniques, clarinettes buis et palissandre, flûtes buis et grenadilles, octaves clarinette simples, trompettes, Bugle à clef, cymbales, cornets à pistons, flageolets, fifres, &c.
Une caisse contenant fleuts simples et doubles, à pierre et à percussion, carabines, baguettes en baleine, tournevis, &c.
Une caisse coutellerie assortie.
Une do couteaux et ciseaux.
Une do de bijoux dorés et chaînes, laine gravée, garnitures de rivières.
Une caisse, étuis à cigares et cigarettes, avec et sans dessins, porte-feuilles riches et ordinaires.
Une caisse contenant fils en fer, garnitures en cuivre.
Une caisse chandeliers et bougeoirs en cuivre.
Une caisse lampes, flambeaux riches, candélabres dorés, encriers bronzé, bolduires, lampes, vases riches, lampes à gaz, chandeliers, &c &c.
Une caisse tapis de table fil, tapis foyer et autres.
Une caisse cardes à matelas, à coton et à laine.
Une caisse chenets en cuivre assortis.
Une caisse peignes métalliques, garnitures dorées et gerbes.
Une caisse assortie, éponges mécanique à outilles, des à coudre, &c.
A vendre par HEPBURN & TURPIN,
10 juil—a No. 31, Vieille Levée.

REMÈDES.
Sirop indien végétal, de Richard

CE sirop s'est fait connaître par de nombreuses cures, dans des cas de maladies chroniques et désespérées. C'est un remède efficace dans toutes les affections de la poitrine telles que, Asthme, catharre chronique, crachement de sang, épilepsie, rhumes invétérés, pleurésie, maladies de foie, perte d'appétit, &c.

L'inventeur de ce sirop en a préparé un autre qu'il offre avec assurance, comme un remède infaillible contre la dysenterie, sous les formes même les plus violentes.

On pourrait publier d'innombrables certificats pour justifier les vertus attribuées au Sirop végétal indien, mais on s'est contenté de citer quelques personnes bien connues dans cette ville.

Se vend à la Nouvelle-Orléans:

Pharmacie Chabance, coin Royale et Hôpital,
Pinet, coin Orléans et Dauphine,
Sickles & Co, 26, rue des Magasins,
Breliar, enc. Jackson et Levée,
à Lafayette.

A la Mobile,
Apoulcr, coin Dauphine et Joaquin.

Prix: $1 la bouteille, ou $5 les 6 bouteilles.
Nouvelle Orléans, 6 juillet 1846.

M. RICHARD.—J'ai souvent fait usage dans ma famille de votre sirop pour la guérison des maladies de poitrine, et je n'ai eu qu'à m'en louer. Je n'hésite pas à le recommander dans le cas de phthisie, toux, asthme, &c, dans la persuasion qu'on ne peut qu'en éprouver du soulagement. A. BARDBY.

M. RICHARD.—Je souffrais d'une violente dyssenterie depuis plusieurs mois, sans qu'aucun remède eut pu l'arrêter, lorsque je fis usage de votre sirop, d'après les instructions qui l'accompagnent. Je n'avais pas consommé la seconde bouteille que ma guérison était complète.

Nlle-Orléans, 12 janvier 1847. C. GREEN,
Au coin des rues Commerce et Lafayette.
Mobile, 15 octobre 1846.

Je certifie avoir employé le Sirop végétal de Richard, contre la dyssenterie et les maladies de poitrine, avec succès, dans l'hôpital de cette ville.
E. H. KELLEY, D. M.

Je certifie que le sirop de M. Richard habitant de cette ville, a guéri radicalement et en très peu de temps ma femme, d'une dyssenterie qui menaçait de lui être fatale, et qui avait résisté à tous les remèdes employés précédemment.

Mobile, 9 décembre 1844. J B GAUTHERIN.

Bartholomé Lopez, residente de la ciudad de Mobila, en el Estado de Alabama, certifico:

Que habiendo hecho uso del Jarope Vegetal de M. Richard, en varios de mi familia, y particularmente en los pechos, he sentido el mejor efecto sin que se pueda decir que cuyo cause me tomo la libertad de recomendar dicho Jarope Vegetal á todas las personas residentes en este pays.

Mobila, 16 de Agosto de 1840. B. LOPEZ.

M. Richard—Atteste, depuis six ans d'une toux opiniâtre et d'un crachement de sang, j'avais essayé tous les remèdes possibles sans en avoir éprouvé de soulagement, lorsque j'employai votre sirop qui me guérit immédiatement. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de la poitrine ou des poumons.

Mobile, 20 janvier 1845. CH. HANFORD.

M. Richard—Je me suis servi de votre sirop pour moi-même, et pour ma famille, pendant les deux dernières années, et j'ai toujours réussi à guérir les rhumes les plus opiniâtres.

Mobile, 21 janvier 1845. JACOB BAPTISTE.

Je certifie que les certificats ci-dessus relatés sont des copies conformes aux originaux.

Le 23 novembre 1846. [illegible] SEVAIGUR, Juge de Paix.
Comté de Mobile. [illegible]

A VENDRE par le soussigné pour clore diverses factures:

50 barriques bon vin pour familles,
30 do do de vieux St-Julien Médoc,
120 do do vin de Bergasse de 1845 et 1846,
150 barils vin blanc Haut Sauterne,
4 demi-pipes cognac J. J. Dupuy, 4me preuve,
2 barils do vieux cognac,
4 do bon brandy du Nord,
2 pipes Holland Gin,
4 barils vieux Whiskey, Monongahela,
6 do vin de Malaga,
40 caisses Absinthe Suisse & Brunston,
40 paniers kirch; 40 caisses vin vieux, St. Jul. Méd.
40 do prunes à l'eau-de-vie, Frécellier,
40 do vin blanc, Haut-Sauterne, vieux,
100 milles bouchons pointus,
Divers autres articles. [illegible] Eau de fleurs d'oranger, en caisses; Anisettes purifiées Surperfines; Guignolet [illegible] Salaisons de Marseille, assorties en caisses; Vin muscat, en caisses; Bouteilles vides, par 100 et plus. [illegible] Vernis français pour meubles.

[illegible] DUBOUYE, Toulouse, 10, entre Chartres et Levée.

MARCHANDISES [illegible] McDOWELL & PECK, 38 Douane.

VENTES DU JOUR.

Beaux terrains [illegible]
PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu, samedi 21 août 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, sans réserve, pour compte de qui il appartiendra: [illegible]

UN LOT DE TERRE [illegible] compris entre les rues Lafayette, [illegible] et Johnson, mesurant [illegible] pieds de face [illegible] sur 117 pieds 9 pouces de profondeur.

Conditions—A la vente, notaire, J. Agaisse.
20 août—2

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu, le samedi 21 août, à la Bourse St-Louis, sans aucune réserve, [illegible] Une négresse âgée d'environ 28 ans, avec son enfant, petit mulâtre de 7 ans; tous deux pleinement garantis. 19 août—2

Tabac de la Vuelta de Abajo à l'encan.
PAR W. P. HYDE & G. W. MOSS.

IL sera vendu samedi 21 courant, à midi, rue de la Commune, No. 17,

30 balles tabac de qualité supérieure, capas et tripas.

Conditions—A la vente. 19 août.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Succession de Charles Labédoyère Huchet Kernien.

EN vertu de deux ordres de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le premier en date du 28 de juin dernier, et le second en date du 15 juillet 1847, il sera vendu, le samedi 21 août 1847, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour le compte de la susdite succession les esclaves suivants, savoir:

ISAAC, nègre d'environ 70 ans (ayant une hernie), nègre de champ.

BIBEL, nègre d'environ 50 ans, bon laboureur, charretier et nègre de champ.

LUCY, griffonne d'environ 39 ans, (sujette aux crises), négresse de champ avec son fils:

TOUSSAINT, d'environ un an.

SALLY, négresse d'environ 20 ans, domestique de maison, avec ses trois enfans:

JUSTIN, griffe d'environ 4 ans,
FRONTIN, d'environ 2 ans,
MANETTE, d'environ 6 mois.

PATSY, négresse de 19 ans, domestique de maison, avec son fils

FIGARO, d'environ un an.

CLOE, négresse d'environ 39 ans, domestique de maison.

ANTHONY, nègre d'environ 20 ans, domestique de maison.

PETIT ISAAC, nègre d'environ 26 ans, nègre de champ.

JOHN BULL, nègre d'environ 24 ans, nègre de champ.

Tous ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: comptant.

Les actes de vente se passeront pardevant Lucien Hermann, notaire public. 19 juil

VENTES A L'ENCAN.

SUCCESSION DE MME. VEUVE BANISTER.
PAR BEARD, CALHOUN & CO,
P. E. LAVET, encanteur.

MARDI, le 24 août 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, il sera vendu:

En vertu d'un ordre de l'honorable E. A. Canon, agissant pour l'hon. John Bulleney, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 10 juillet 1847, les propriétés foncières et esclaves ci-après décrits, appartenant à la dite succession, savoir:

1o. Quatre terrains, dans l'Ilet borné par les rues Julie, Philippa, l'Avenue des Tritons et le Dédale (Rue de Mobile, Seconde Municipalité, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, étant les terrains Nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, en date du 17 juillet 1847.

Les terrains Nos. 1 et 2, mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Julie, sur une profondeur de 107 pieds entre lignes parallèles.

Le terrain No. 3, mesure 21 pieds de face à la rue Philippa, sur 50 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No. 4 mesure 29 pieds de face à la rue Philippa, sur 50 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en quatre maisons en bois à deux étages, avec cuisines hautes et autres dépendances. Les bâtisses sont solidement construites et bien finies. Le terrain No. 1 forme l'encoignure des rues Julie et Philippa.

2o. Quinze terrains, désignés sous les Nos. 1 à 15 inclusivement, dans l'Ilet borné par les rues Broad, Dorgenois et Venus, et le chemin à coquilles, Seconde Municipalité, chaque terrain faisant face au chemin à coquilles. Les terrains Nos. 1 à 9 font aussi face à la rue Venus. Le No. 1 formant l'encoignure des rues Venus et Dorgenois et de la rue Dorgenois et du chemin à coquilles; et le No. 15 formant l'encoignure de la rue Broad et du chemin à coquilles. Les terrains Nos. 10 à 15 inclusivement sont bornés dans le fonds par une ligne qui court parallèlement à la rue Venus, à la distance de 100 pieds de la dite rue. Le tout conformément à un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, en date du 17 juillet 1847.

Aussi—Les esclaves suivants:

BETSEY, mulâtresse, âgée d'environ 29 ans et ses trois enfans, James, d'environ 9 ans; Nancy, mulâtresse, d'environ 7 ans et Lucy, négresse, d'environ 4 ans.

FANNY, négresse, âgée d'environ 35 ans.

JOE, nègre, âgé d'environ 26 ans.

Conditions: Propriétés foncières, un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur et portant hypothèque spéciale.

Esclaves.—Moitié comptant, la balance à 4 mois, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant Lucien Hermann, notaire, aux frais des acquéreurs. 20juil—1fen30

Succession de Nicolas Potier.
PAR N. VIGNIE, Encanteur,
No 84, rue de Chartres.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 août 1847, il sera vendu en vente publique, le samedi 18 septembre, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, la propriété suivante dépendant de la succession de Nicolas Potier.

Cinq lots de terre situés au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désignés par les Nos 11, 12, 13, 14 et 15 de l'Ilet No 82, borné par les rues Magazine, Livemak, Septième et Huitième. Ces dits lots mesurent comme suit:

Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Huitième et de Live-oak, mesure 31 pieds et 6 pouces de face à la rue Huitième, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant face à la rue Live-oak.

Les lots Nos 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds et 6 pouces de face à la rue Huitième, sur 125 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent, consistant principalement en une jolie maison à deux étages, bâtie à l'encoignure des rues Live-oak et Huitième, avec un balcon faisant face aux deux rues, [illegible] cuisine, chambres à domestiques, une écurie, une cuve neuve de la contenance de plus de 2,000 gallons, pigeonnier, jardin planté d'arbres fruitiers, et jardin potager, le tout en bon état, ainsi que les autres jardins de légumes, &c. Ils y a aussi une très belle treille.

Conditions et termes: $1,500 comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la dite propriété. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement. 16 août

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la Laure, venant de Bordeaux:

145 barriques vin rouge, 1020 caisses do,
12 demi-barriques et barils vin blanc,
19 quarts de pipe cognac Castillon.
G. M. LUCAS,
21 juil 30, Bienville

Genièvre marque de [illegible]
ARTICLE VERITABLE.

6 pipes de Schiedam, importation directe par la barque Leedes, à vendre par
J F BERCIER & Co,
10juin 54, Vieille Levée.

EAU DE VIE—[illegible] quarts eau de vie quatrième preuve, à vendre en débarquement de la Laure, par B TALAMON,
24 juil 182 rue Royale

EN débarquement de la Laure, de Bordeaux,
40 barriques vin rouge ordinaire;
30 barils vin blanc, à vendre par
B TALAMON,
21 juin 182 rue Royale

VINS—100 caisses vin blanc Haut Barsac et Sauterne;
150 barriques vin rouge ordinaire;
60 barils vin blanc do;
25 do do vieux, à vendre en magasin par B TALAMON,
24 juil 182 rue Royale

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de toutes autres établissements trouveront constamment des tonneliers, commis de greffes, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, balayeurs et ouvriers en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, auxquels par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde-malades.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris bas prix.

Mr. Cabos fournit des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c.
16 nov—1 an.

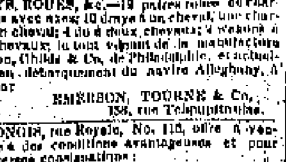

DRAYS, ROUES, &c.—19 paires roues de charrettes avec axes; 10 drays à un cheval; une charrette à un cheval; 4 do à deux chevaux; à vendre à des prix de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Allegheny, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co,
[illegible] 158, rue Tchoupitoulas.

P. LONGIS, rue Royale, No. 115, offre à vendre à des conditions avantageuses et pour clore diverses consignations:

300 quarts Madère de Marseille et de Cicile;
100 do Porto;
100 barriques Marsella, F. Grousset,

Aussi:

Un grand assortiment de vins rouges et blancs à l'usage des familles;

Vieux Porto, très vieux;
Bouchons fins et surfins, Absinthe Suisse;
Anisette de Bordeaux;

Cognac de 1re et 4e preuve, des marques Otard, Dupuy, Leger frère, Whiskey Bourbon et Monongahela. [illegible] juil

CHARBON pulvérisé—5 boucauts—Cacao de Guayaquil, 10 sacs à vendre par B. VALLS,
3 août 26, Commune

GRAIN POUR OISEAUX—15 sacs, à vendre par B. VALLS, 26, Commune
3 août

JALAP—4 balles jalap, d'excellente qualité, en débarquement de la goélette Nimrod, à vendre par BERTRAND & SISON,
16 juil Enc. Royale et Bienville.

ON DESIRE LOUER 10 bons nègres travailleurs. S'adresser à EMERSON, TOURNE & Co,
14 juil 158, Tchoupitoulas

CHARGEMENT de la goélette Avenger,—212 barriques chaux de Thomaston, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
[illegible] 11, Magasins Rouges, 2me Municip.

VIN de St-Georges, vieux, à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale

62 1/2 barriques vin blanc,
115 millets bouchons fins,
340 caisses vin rouge,
[illegible]
MARTIAL PEYRET & Co,
[illegible] 27 rue St-Louis

MIEL HAVANE—[illegible] P. GUSACHS,
[illegible] Encoignure Condé et St-Philippe

[illegible] à vapeur BALLEGREO [illegible] reprendra ses voyages pour le BAYOU SARAH dimanche prochain, et reprendra ses jours de départ qui seront les dimanches et mercredis, à huit heures du matin, jusqu'à nouvel avis.

N. B. [illegible] à Williams [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. CHAMPOMIER, Agent,
12 août 46 1/2 Vieille Levée.

POUR OPELOUSAS ET Attakapas.

Le nouveau bateau à vapeur CORREO, capitaine Johnston, partira du village Indien lundi, 19 du courant, pour St-Martinville, et le lundi, 16 courant, pour les Opelousas. Ce bateau est entièrement neuf, il tire peu d'eau et marche bien. Les jours de départ réguliers du CORREO, durant la saison, seront les lundis pour les Opelousas, et les jeudis pour St-Martinville, à dix heures du matin, du Village Indien. MM. Bissell & Schlatre se tiendront prêts à transporter sur des voitures les marchandises, etc. qui il est jusqu'au bateau, sans charges pour l'expédition. Pour plus amples informations, s'adresser à

J. H. JOHNSTON, No. 19 Vieille Levée
ou à BISSEL & SCHLATRE,
4 août—3m à Plaquemine

ARRANGEMENT D'ETE.

Le bateau à vapeur ELISKA, capt. J. G. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et Tunica, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanche et mercredi, à 8 heures A. M., et de Bayou Sara tous les lundis et vendredis, à 10 heures A. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à BRAUD & LANDRY, à GRAND & FERRIER. 28 juin.

VAPEUR DE LA MALLE DE L. U. CORA

Pour Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port-Hudson, Bayou Sarah et la Côte.—Le vapeur CORA capt. J. Hooper, partira de la Nlle-Orléans, tous les dimanche et mercredi, à 8 heures A. M., pour les ports ci-dessus, et partira de Bayon Sarah pour la Nouvelle-Orléans, tous les lundis et jeudis après l'arrivée des chars à vapeur.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au débarcadère du paquebot du Bayou Sara, ou à
3juil—3m J. M. CREARY, 2 Tchoupitoulas.

POUR LA BALIZE,

[illegible] et tous les points intermédiaires.—Le vapeur droit COURRIER, cap. St Martin, partira de la Nouvelle-Orléans pour la Balize, tous les samedis matin, à 9 heures précises, et partira de Balize, pour la Nouvelle-Orléans tous les lundis matin, à 9 heures, arrivant en ville le même soir suivant.

Le COURRIER a été acheté expressément pour ces voyages. MM. les habitants peuvent être assurés qu'il naviguera toute l'année.

Pour plus de renseignements, s'adresser à bord ou à A. LAROSE & Co,
12mai 70, Vieille Levée.

POUR BRASOS ST-YAGO ET LE RIO GRANDE.

La goélette bien connue, EQUITY, partira sous peu pour les Brasos, et prendra du fret pour Matamoros, avec privilège de remboursement. Pour fret s'adresser à
21août—3 A. & J. DENNISTOUN & Co.

POUR LA HAVANE.

Le brick MILLAUDON, capitaine Reed, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
19 août W. H. SIMMONS, 44, Poydras

POUR NEW-YORK

(partant le 23).—Le navire paquebot LOUISVILLE, capitaine Hunt, ayant presque tout son chargement, ne bornant que de 160 boucauts de tabac, ou l'équivalent. Pour ce fret, ou pour passage, s'adresser à bord en face de marché aux légumes, ou à
JOHN C. WOODRUFF & Co,
16 a 93, Magasins.

POUR NEW-YORK

—Ligne de l'Union.—Le navire paquebot du marchand AUBURN, capitaine Hoyt, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira dans le courant de cette semaine. Pour le reste de fret ou passage, les aménagements étant confortables, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
J W STANTON & Co,
17 août Enc. Magasins et Lafayette

POUR BILBAO

—La barque fine voilière CROTON, capitaine Southard, a la plus grande partie de son chargement engagée. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
21 août 95, Commune

POUR CADIZ

(Paquet seulement).—Le navire du marchand ELIZABETH BRUCE, capt. Day, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE,
31 juil 93, Commune

POUR BORDEAUX.

—La barque fine voilière DIANE, capitaine Lacquey, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine ou à
JENKINS & TIGLER,
21 août 95, Commune

POUR BORDEAUX.

—Le brick français fin voilier, JENNY, capt. Allard, ayant la principale partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
20 août 95, Commune

POUR LE HAVRE.

—Le navire AURELIUS, capt. Crocker, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,
17 juil 95 Commune

POUR LE HAVRE

—Le navire ASIA, capt. Winslow, partira sous peu. Pour fret de 300 balles, ou leur encombrement de farine, et pour passage, s'adresser à
21 juil L. H. GALE, 93 Commune

POUR MARSEILLE

—Le brick GANGES, capitaine Farnsworth, ayant la majeure partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à JENKINS & TIGLER,
16 juil 95, Commune

POUR LIVERPOOL.

—La barque fine voilière ALBERT LORD, capitaine Nash, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE,
12 août 93, Commune

POUR LIVERPOOL.

—Le navire A. J. MERCHANT, capitaine Pollard, partira très prochainement. Pour fret de 250 balles de coton, s'adresser à L. H. GALE,
10 août 93 Commune

POUR LIVERPOOL.

—Le navire LUCY, capitaine Gould, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à L. H. GALE,
14 a 93, Commune

POUR LIVERPOOL.

—Le navire EXCELSIOR, capitaine Williams, partira sous peu. Pour fret de 600 balles, s'adresser à
14 a L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL.

—Le navire de première classe, VIOLA, capitaine Jackson, partira sous peu. Pour fret de 150 boucauts tabac, s'adresser à L. H. GALE,
3 août 93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.

—Le navire de première classe BIRKINHEAD, capt. Gillespie, partira sous peu. Pour fret de 1000 barils farine, s'adresser à L. H. GALE,
3 août 93 Commune

POUR LIVERPOOL.

—Le navire fin marcheur CALLENDER, capt. Nason, partira sous peu. Pour fret de 1,000 barils farine ou 300 balles coton, ou pour passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
26 juil 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.

—Le navire ST. PETERSBURG, capt. Howland, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE,
26 juil 93, rue de la Commune

Avis aux habitans et aux Négociants.

LES soussignés ayant beaucoup de goélettes et de bateaux à vapeur, à leur disposition, offrent leurs services pour transporter à la côte ou de la côte, des sucres, des cotons, &c., &c.—Les négociants qui ont des chaudières à sucre, des machines, des briques, des bois ou toutes autres articles à expédier le long de la côte trouveront très avantageux de s'adresser au No. 71, Vieille Levée.

Sur les bateaux des soussignés les assurances sont effectuées aux taux les plus bas.

Pour plus d'informations, s'adresser à
A. LAROSE & Co,
[illegible] Successeur de James Larose, 71, V. Levée

DEPOT DES MÉDICAMENTS DE F. V. RASPAIL.

UN dépôt des médicaments de M. F. V. Raspail, a été établi chez le soussigné, où les médicaments suivants seront vendus aux prix indiqués:

Eau Sédative, une grande bouteille,	[illegible]
Pommade camphrée,	25
Vinaigre,	25
Sirop de chicorée,	35
Huile camphrée,	35
Sirop de gomme,	40
Sirop d'Ipeca,	40
Pilules d'aloes (la boite),	25
Poudre de camphre (la boite),	25
Grains de camphre (la boite),	25
Bougies camphrées,	5
Eau de goudron, une grande bouteille,	[illegible]
Goudron pur,	30
Alcohol camphré,	50
Bains sédatifs, &c. &c.	30

Vron HEBERT, 149, rue de Chartres.

On peut se procurer le Manuel Annuaire de Raspail, ainsi que le grand ouvrage de Raspail, Histoire de la maladie et de la santé, 3 volumes.

Cigarettes de camphre,
Cigarettes de Belladone. [illegible]

105, Royale.

H. & J. LACOSTE, seuls dépositaires des médicaments de F. V. Raspail, fabriqués à Paris, reçoivent par le navire Delaware, venant du Havre: savoir:

Histoire naturelle de la santé, figures coloriées en 3 vol., reliés, do brochés, do quinze do brochés.
Manuel annuaire de la santé, cartonnés et brochés.
Procès et défense de F. V. Raspail, broché.
Cigarettes, de camphre [illegible]
Alcool camphré.

Pommade camphrée, huile camphrée, vinaigre camphré, bougies camphrées, aloès en grains et en pilules, goudron de Norvège, eau sédative en demi litre, calomel, sirop de gomme, sirop de chicorée, 150 manuels traduits en anglais. 6juil

Bureau pour la vente de propriétés
H. MOELLHAUSEN,
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.

ON fournira des plans gratuitement aux propriétaires qui veulent vendre, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que les courtages de la vente seront des plus modérés.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certaines quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés du tout genre, peuvent être assurées qu'il est de leur intérêt de s'adresser à M. Moellhausen qui se trouve [illegible] à conclure la transaction. [illegible]

WERMOUTH—10 caisses de wermouth de 1re qualité, à vendre par BERTRAND & SISON,
9juin Encoign. Royale & Bienville.

CAFE—200 sacs café du Rio, 10 sacs café Laguyra, 10 sacs café vert du Rio, 10 demi café du vert, 10 blanc de la Havane, 35 sacs Java supérieur, à vendre par DARAN, GUEYROUZE & Co,
[illegible] 11 et 13, St Louis.

MIEL—200 barils miel blanc, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
30 juin 26, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Swan, venant de Bordeaux:

50 barriques vin rouge, St. Estèphe Médoc;
37 barils vin blanc, Haut Sauterne;
[illegible]
10 demi-pipes eau-de-Vie, J. Dupuy, 4e preuve,
20 quarts do do
1 balle bouchons fins 10 lignes.
55,000 do do do
A vendre par B. TALAMON,
[illegible] 182, rue Royale.

EN débarquement du navire Swan de Bordeaux:

[illegible] demi-pipes Mallory-Cognac;
[illegible] J. & J. TARDOS, 15, Conti.

25 FUTAILLES [illegible] J. & J. TARDOS, 15 Conti.